



Le 18 mars 2024

Madame la Maire de Paris,

Nos deux organisations syndicales, majoritaires dans les instances de la DASCO, partagent le constat de la dégradation progressive des conditions de travail des personnels d'animation/ASEM et des conditions d'accueil des enfants des écoles parisiennes depuis des années : **sous-effectifs récurrents et de plus en plus prégnants, précarité massive, souffrance et épuisement des équipes, augmentation de la charge de travail des encadrant.es, formation insuffisante, rémunérations ne permettant pas de vivre décemment...**

Face à cette situation extrêmement préoccupante et en l'absence d'annonce par la Ville de Paris, le 20 novembre 2023 puis en janvier 2024, de mesures suffisantes pour y remédier, l'intersyndicale SUPAP-FSU/CFDT dépose un préavis de grève portant sur les revendications suivantes :

EFFECTIFS

- La contractualisation de tous les vacataires sur postes permanents (débouchant sur un CDI au bout de 6 ans)
- 1 REV B par école, 1 REV S par école, 1 animateur.trice lecture par école, 1 ASEM par classe
- L'augmentation du nombre de REV S renforcés déchargé.es sur tous les temps (à partir de 150 enfants sur l'interclasse et dans toutes les écoles polyvalentes)
- La mise en œuvre de brigades de remplacement d'AAAS titulaires de plusieurs dizaines de collègues dans chaque CASPE (avec une durée maximale du remplacement de deux semaines)
- Des postes supplémentaires de CTAE et CMFAE sur chaque CASPE et uniformisation de la dotation

CONDITIONS DE TRAVAIL ET QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC

- Le respect des taux d'encadrement sur tous les temps et sur toutes les écoles, la réduction des taux d'encadrement sur les TAP à 1/8 en maternelle et 1/12 en élémentaire
- La réduction du temps de travail (augmentation du niveau de sujétion de nos métiers)
- Des formations diplômantes BPJEPS/DEJEPS/DESJEPS pour tous.tes les professionnel.les de l'animation que nous sommes
- Du personnel dédié et formé pour l'hygiène des enfants en maternelle sur tous les temps péri et extrascolaires (extension des contrats des AREM)
- Des éducateurs spécialisés diplômés d'état DEES pour les enfants en situation de handicap
- Des postes supplémentaires, des formations adaptées ainsi que du matériel pédagogique inclusif pour l'accueil des enfants en situation de handicap et « à besoins particuliers »
- Des temps de réunions hebdomadaires incluant les vacataires et les ASEM.
- Le choix laissé à chaque ASEM de s'engager volontairement à effectuer ou non les TAP
- La limitation des regroupements d'accueils de loisirs en semaines extrascolaires
- 1 bureau pour chaque REV avant la rentrée scolaire de septembre 2024
- L'uniformisation des missions et des procédures de recrutement des personnels d'action éducative (CTAE et CMFAE) sur l'ensemble des CASPE
- L'évolution du nom des REV en DPE (Directeur Péri et Extrascolaire)

RÉMUNÉRATIONS ET CARRIÈRES

- Catégorie A pour les RAE/CTAE/ CMFAE, les REV et les adjoint.es éducatives de l'Action collégiens
- Catégorie B pour les AAAS et les ASEM, avec priorisation pour les animateurs.trices lecture et ressources
- L'extension de la prime "écoles complexes" aux REV travaillant dans les écoles de 10 classes ou plus, accueillant au moins une TPS, et conformément à l'engagement de la DASCO aux REV travaillant en UPE2A
- L'augmentation des régimes indemnitaires (prime IFSE) pour tous les AAAS, ASEM, AAP, CAPSA
- 130 euros de prime mensuelle pour les animateurs.trices lecture

- L'attribution d'une prime pour l'ensemble des collègues travaillant en REP/REP+
- L'attribution de primes spécifiques (personnels d'écoles polyvalentes, nombre d'enfants accueillis, nombre d'enfants à besoins particuliers)
- L'augmentation conséquente des taux de vacation pour les vacataires occasionnels

Afin de permettre aux personnels de se mobiliser, l'intersyndicale SUPAP-FSU/CFDT dépose le présent préavis de grève de 0h à 24h pour les journées des 21, 22, 23, 24, 27, 28, 29, 30, 31 mai, 3, 4, 5, 6, 7, 10, 11, 12, 13, 14, 17, 18, 19, 20, 21, 24, 25, 26, 27, 28, juin, 1, 2, 3, 4, 5 juillet 2024 couvrant l'ensemble des agent.es titulaires-contractuel.les-vacataires des corps AAAS, AAP, CAPSA, ASEM, de la direction des affaires scolaires.

Nos organisations syndicales vous sollicitent pour toutes négociations sur les revendications des personnels listées ci-dessus.

Veuillez agréer, Madame la Maire de Paris, l'assurance de notre considération.

Nicolas Leger,
Co Secrétaire Général SUPAP-FSU



Madame la Maire de Paris
Hôtel de Ville
75196 PARIS cedex 04

Nathalie Touluch,
Secrétaire Générale CFDT interco SPP

SYNDICAT CFDT INTERCO SPP

19-Rue du Renard
75004 PARIS

Tél : 01 49 96 68 10
Email : spp.cfdt@paris.fr